

## Compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin 2018

### Signature de la convention de passage de la liaison aéro-souterraine Bains-Pouxoux

Monsieur le Maire explique que, suite à l'enquête publique parue fin Mars 2018 concernant le dossier de Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison souterraine entre le poste de La Vôge les Bains et Uriménil, il apparaît désormais nécessaire de signer une convention de servitudes avec le RTE (Réseau de Transport d'Electricité) afin d'autoriser notamment le RTE à établir à demeure une liaison électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 53 mètres, ainsi qu'une liaison de télé-information sur le chemin rural non cadastré situé en section ZR au lieu-dit Devant le Bambois.

Après lecture par Monsieur le Maire de la convention proposée par RTE aux propriétaires des terrains concernés, les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce y afférent et précise qu'une indemnité compensatrice de 150 € sera versée à la Commune.

### Bail à usage professionnel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le bail de location concernant le local professionnel situé 22 rue Haute, à l'école de musique "MANUSIC" représentée par Madame Virginie DELEZ à compter du 1er juin 2018 pour une durée de six années et pour un loyer mensuel de 150 € charges non comprises.

### Prise en charge du coût de la carte de transport scolaire (collège)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ACCEPTE la prise en charge par la commune dans sa totalité, soit 90 €, du coût de la carte de transport scolaire des collégiens domiciliés sur la commune pour l'année scolaire 2018/2019.

### Horaires scolaires-périscolaires et transport Rentrée 2018/2019

Par délibération du 22 mars 2018, le Conseil Municipal a approuvé le retour à la semaine de 4 jours et les horaires journaliers à compter de la rentrée 2018 ; il a donné son accord pour proposer ces modalités à l'Inspecteur de l'éducation nationale du secteur.

Après examen et consultation des instances départementales, l'Inspecteur de l'éducation nationale des Vosges a fixé les horaires de l'école pour la rentrée scolaire 2018 et pour les trois ans à venir de la manière suivante :

Horaires scolaires	Matin		Après-midi	
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	08:30	12:00	13:45	16:15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les horaires périscolaires et de ramassage du transport scolaire de la manière suivante :

Horaires périscolaires	Matin		Pause méridienne		Soir	
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	07:00	08:30	12:00	13:45	16:15	19:00
Ramassage transport scolaire					16:20	

### **Prix du repas du centre aéré**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de fixer à 6.00 € le prix du repas au centre aéré 2018.

### **Modifications de postes consécutives à des avancements de grade**

Monsieur le Maire, explique que plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement de grade, satisfaisant aux conditions d'ancienneté dans leur grade actuel.

Conformément à l'avis favorable de la CAP en date du 12 avril 2018 comme suit, il est proposé les mouvements suivants :

OUVERTURE		FERMETURE		Date d'effet
Grade	Horaire	Grade	Horaire	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35 h	Adjoint territorial d'animation	35 h	01/07/2018
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35 h	Adjoint territorial d'animation	35 h	01/07/2018
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	26 h	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	26 h	01/08/2018
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35 h	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35 h	01/10/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité AUTORISE les ouvertures de postes mentionnées dans le tableau et AUTORISE les fermetures de postes mentionnées dans le tableau.

### **Répartition Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'approuver la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) proposée par la Communauté d'Agglomération d'Epinal qui est d'accorder la somme de 26 050 € à la commune d'Uzemain.

### **Versement au budget principal de l'excédent du budget Forêt**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le versement de la subvention de fonctionnement du budget Forêt au budget principal de la commune pour un montant de 7 000 €.

### **Octroi de la subvention de fonctionnement de l'Association Foncière**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le versement de la subvention de fonctionnement au budget de l'Association Foncière pour un montant de 4 000 €.

### **Devis de maîtrise d'œuvre + demande de subvention Voirie 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention de la part du Conseil Départemental des Vosges pour les travaux du programme de voirie 2018 – Aménagement, amélioration et renforcement de diverses voies communales.

Le Conseil Municipal approuve pour ce faire le devis d'un montant total de 102 560 € HT établi par le bureau d'études EVI EPINAL.

subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges et autorise M. le Maire de signer tout document relatif à l'obtention de la Le Conseil Municipal charge M. le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention de la subvention.

### **Achat de terrain**

Le conseil décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée D 428 au prix de 750 € acte en mains. Cette acquisition est réalisée dans le but d'améliorer la zone de stationnement le long de la route départementale 51

### **Demande d'inscription de la Chapelle de Thiélouze aux monuments historiques**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DEMANDE, l'inscription de la chapelle de Thiélouze au titre des monuments historiques et DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour engager les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **Bail de chasse en forêt communale**

Information de la société de chasse "l'amicale des chasseurs d'Uzemain" de la démission de M. THEVENIN Gilles de son poste de président de la société de chasse en date du 04/05/2018.

M. MOINEL Didier le succède abandonnant ainsi son poste de vice-président au profit de M. GRANDHAYE Olivier.

M. GUILLEMINOT Nicolas devient le nouveau trésorier de la société.